



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 novembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-085

OBJET : Débat d'orientations Budgétaires 2018



En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 17
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 3

Le six novembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VEILLAT

De manière générale ce Débat d'orientations Budgétaires (DOB) se situe dans le prolongement des projections faites l'année dernière. Il y a simplement une actualisation des chiffres, notamment en fonction de l'avancée des projets, plus quelques ajustements à la marge.

La démarche de prospective porte donc ses fruits puisque nous pouvons aborder la construction du budget 2018 sans surprise ni sur le montant de nos recettes ni sur le volume de dépenses.

Vierge de
Celle

VIERGE DE CELLE

Les acquisitions de terrains seront achevées sur 2017. Il reste à prévoir les crédits pour les travaux sur 2018 à 2020.

En recette figurent les ventes de terrains et nous avons cherché à définir le nombre de terrains qui doivent être vendus afin d'optimiser le financement de l'opération.

L'objectif est de permettre, sans nouvel emprunt, le paiement des travaux sur 2018 à 2020 puis de débiter le remboursement anticipé des emprunts à partir de 2021 de manière à limiter les frais financiers.

Le remboursement anticipé permettrait un gain de frais financiers d'environ 100K€ par rapport aux projections initiales du budget du lotissement tandis que les économies réalisées en ne souscrivant pas de nouvel emprunt peuvent être estimées à 200 K€.

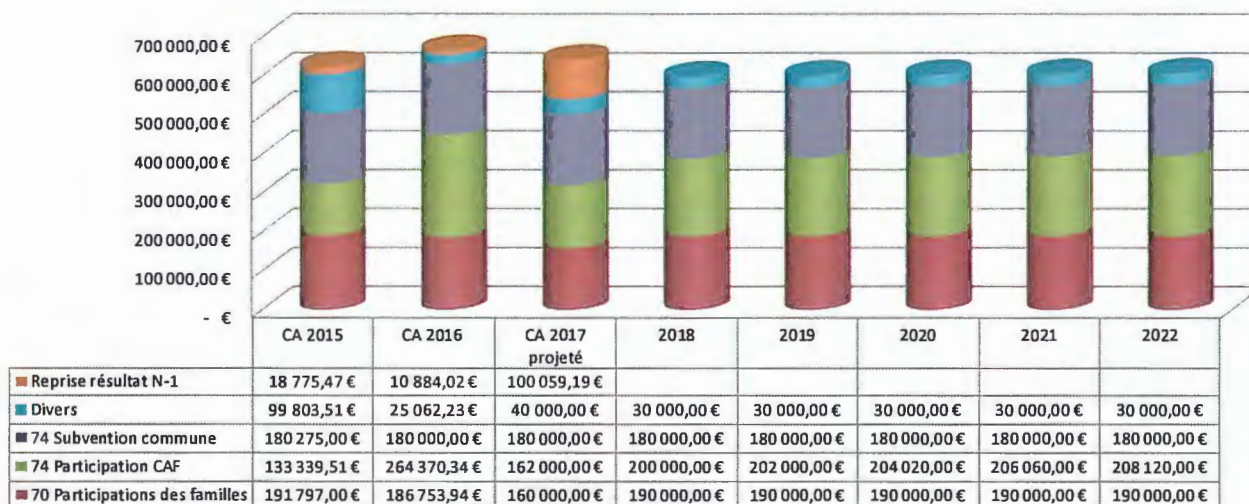
La taxe d'aménagement (qui sera de toute façon imputée sur le budget général) n'est pas intégrée dans le scénario.

Objectifs :

- Stabiliser la participation de la commune à 180K€
- Maintenir la participation équivalente des trois financeurs de ce budget que sont les familles, la CAF et la commune

Section de fonctionnement :

Une évolution des recettes de fonctionnement non corrélée à celle des dépenses



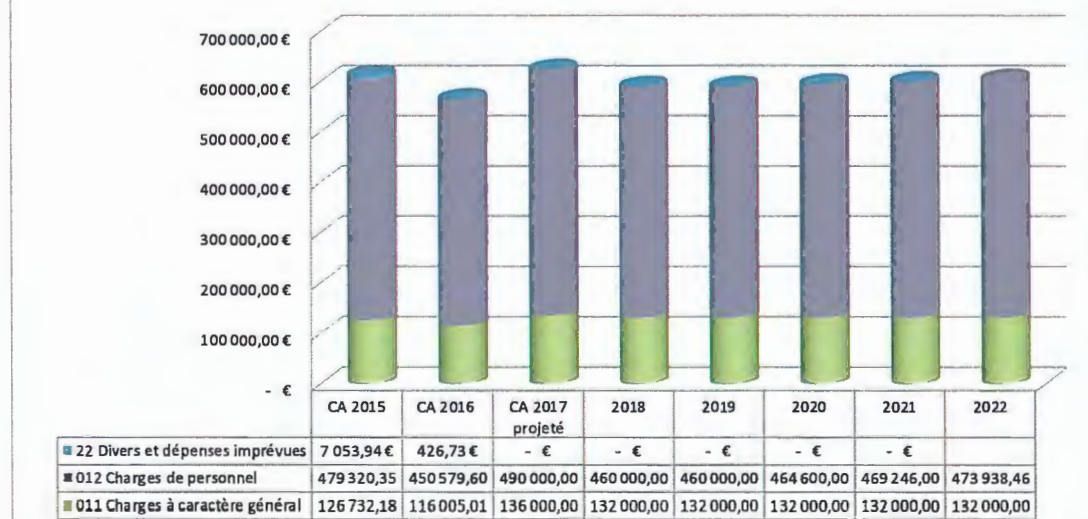
Les recettes de ce budget sont contraintes :

- On veut stabiliser la subvention de la commune à 180 K€
- Les participations CAF et familles sont tarifées, proportionnelles à l'activité. On table sur leur quasi-stabilité car l'occupation du multi accueil est largement optimisée et l'organisation du centre de loisirs est en cours de rationalisation mais cela n'aura pas d'influence sur les recettes.

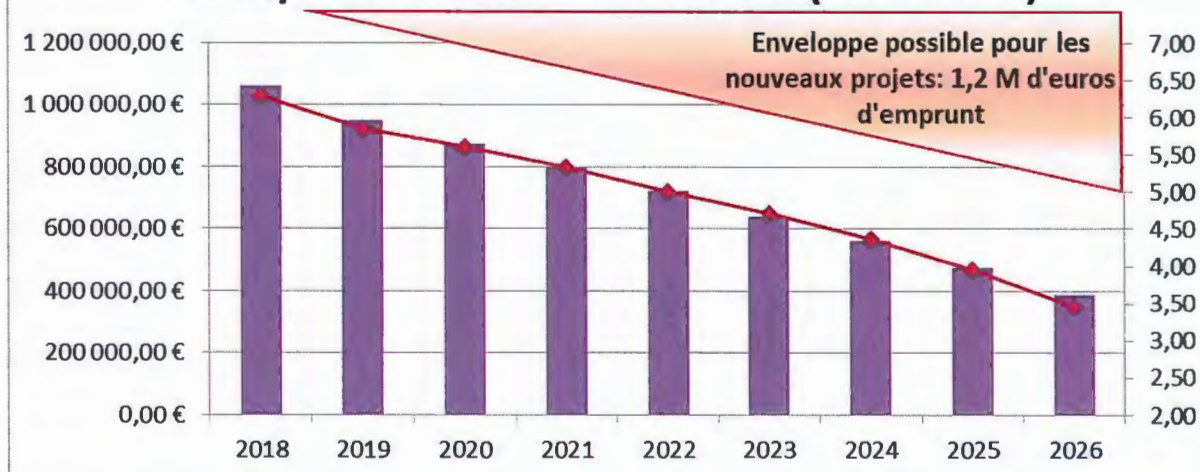
L'objectif est de dégager chaque année un résultat courant (hors exceptionnel et reprise de résultat) positif afin de pouvoir pallier les aléas liés à une projection sur 5 ans.

Dans ce contexte les dépenses sont stabilisées et la masse salariale qui représente la plus grande proportion de ces dépenses devra être pilotée avec la plus grande attention.

Stabilité des dépenses de fonctionnement



Capital restant du sur la dette actuelle et capacité de desendettement (en années)



Définition : la durée de désendettement indique le nombre d'années que la commune mettrait à rembourser totalement sa dette si elle affectait l'ensemble de ses ressources réelles de fonctionnement à ce désendettement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT